



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/AC.35/1998/37
5 juin 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU CONSEIL DE SÉCURITÉ CRÉÉ
PAR LA RÉOLUTION 1160 (1998)

Note verbale datée du 8 mai 1998, adressée au Secrétariat
par la Mission permanente de la République du Kenya auprès
de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat et comme suite à la note de ce dernier en date du 16 avril 1998, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement kényen a pris les mesures nécessaires pour mettre en oeuvre les dispositions pertinentes du paragraphe 8 de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité datée du 31 mars 1998.
